

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 8 juin 2020, à 19 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2020-06-139 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

2020-06-140 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 5 juin 2020;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

### **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2020 :**

2020-06-141 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

### **TRÉSORERIE :**

2020-06-142 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 mai 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

### **LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2020-06-143 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 130 911,23 \$ (dépôt direct des salaires) et de 229 897,04 \$ pour le mois de mai 2020 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

### **DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

#### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM - MAI 2020 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 mai 2020 par le service de l'urbanisme.

#### **RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mai 2020.

### **DOSSIERS À TRAITER :**

### **URBANISME :**

#### **DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA COOP AGRI-ÉNERGIE WARWICK :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/11 soumise par madame Josée Chicoine, mandatée par *Coop Agri-Énergie Warwick* concernant l'immeuble situé au 2, route Kirouac (lot 6 363 326 du Cadastre du Québec);

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA COOP AGRI-ÉNERGIE WARWICK : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-144 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/11 concernant l'immeuble de *Coop Agri-Énergie Warwick* soit acceptée afin de permettre l'agrandissement des deux (2) entrées charretières avec une largeur de 20 mètres comparativement aux 11 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (2. f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SERGE LING :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/12 soumise par monsieur Serge Ling concernant l'immeuble situé au 112, rang des Buttes (lot 4 904 853 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-145 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/12 concernant la propriété de monsieur Serge Ling soit acceptée afin de permettre le lotissement d'un terrain avec une profondeur moyenne de 55 mètres comparativement aux 60 mètres prescrits à l'article 4.3.3, Tableau 1 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LEMAY FLEURY IMMOBILIER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/13 soumise par monsieur Guillaume Fleury, président de *Lemay Fleury Immobilier* concernant l'immeuble situé au 43, rue Gingras (lot 6 267 500 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LEMAY FLEURY IMMOBILIER : (SUITE)

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-146 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/13 concernant la propriété de *Lemay Fleury Immobilier (9394-8511 Québec inc.)* soit acceptée afin de permettre la construction d'une remise en cour latérale et avant contrairement à l'article 6.1 et avec une superficie de 206 mètres carrés comparativement aux 75 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 (a);

QUE la demande vise également à permettre l'aménagement d'une allée de circulation avec une largeur de 3,5 mètres comparativement aux 7 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (3. b), le tout contrairement aux dispositions des articles du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LEMAY FLEURY IMMOBILIER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/14 soumise par monsieur Guillaume Fleury, président de *Lemay Fleury Immobilier* concernant l'immeuble situé au 45, rue Gingras (lot 6 267 500 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-147 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/14 concernant la propriété de *Lemay Fleury Immobilier (9394-8511 Québec inc.)* soit acceptée afin de permettre la construction d'une remise en cour latérale et avant contrairement à l'article 6.1 et avec une superficie de 206 mètres carrés comparativement aux 75 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 (a) et une marge latérale de 0 mètre comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.3.2 (f);

QUE la demande vise également à permettre l'aménagement d'une allée de circulation avec une largeur de 3,5 mètres comparativement aux 7 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (3. b), le tout contrairement aux dispositions des articles du Règlement de zonage numéro 270-2019;

QUE de plus, la demande vise à permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur avant de 1,65 mètre contrairement aux 25 mètres prescrits à l'article 4.3.3, Tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR LAURENT-OLIVIER LECLAIR :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/15 soumise par monsieur Laurent-Olivier Leclair concernant l'immeuble situé au 20, rue Louis-Payer (lot 5 878 705 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-148 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/15 concernant la propriété de monsieur Laurent-Olivier Leclair soit acceptée afin de permettre l'agrandissement de l'entrée charretière à 7 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (2. f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE CONSTRUCTION SAVCO INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/16 soumise par monsieur Nicolas Côté, président de *Construction Savco inc.* concernant les immeubles situés au 6 et au 8, rue Brindle (lot 6 300 343 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 19 mai 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 20 mai 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-06-149 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/16 concernant la propriété de *Construction Savco inc.* soit acceptée afin de permettre la création d'un terrain avec une largeur avant de 11,08 mètres comparativement aux 12 mètres prescrits à l'article 4.3.3, Tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019;

QUE la demande vise également à permettre la construction d'un immeuble au 6, rue Brindle avec une somme des marges de recul latérales de 2,22 mètres comparativement aux 2,5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 (f) et une largeur d'entrée charretière à 6,10 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (2. f);

QUE de plus, la demande vise à permettre la construction d'un immeuble au 8, rue Brindle avec une somme des marges de recul latérales de 2,27 mètres comparativement aux 2,5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 (f) et une largeur d'entrée charretière à 6,10 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.1 (2. f), le tout contrairement aux dispositions des articles du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/  
CONSTRUCTION SAVCO INC. :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Côté, président de *Construction Savco inc.*, propriétaire de l'immeuble du 6 et du 8, rue Brindle a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujetti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 19 mai 2020;

2020-06-150 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise les travaux de construction d'une résidence unifamiliale jumelée, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-05-41CCU du 19 mai 2020.

Adoptée.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/MADAME  
SYLVIE PERREAULT ET MONSIEUR HUBERT BLIER :**

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Perreault et monsieur Hubert Blier, propriétaires de l'immeuble situé auparavant au 11, rue Brindle (maintenant devenu le 19, rue Brindle), a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la construction d'une résidence isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujetti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 19 mai 2020;

2020-06-151 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise les travaux de construction d'une résidence isolée, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-05-42CCU du 19 mai 2020.

Adoptée.

**ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2020 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :**

2020-06-152 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 300-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 », soit adopté.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE :**

**UMQ/MANDATAIRE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES :**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et en conformité avec la *Solution UMQ*, ce conseil souhaite autoriser la Ville de Warwick à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* aux meilleures conditions possibles;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, *Mallette actuaires inc.* s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'*UMQ* en application de la *Solution UMQ*;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat — *Solution UMQ* — à octroyer est de 0,65 % au consultant *Mallette actuaires inc.* et les frais de gestion prévus pour l'*UMQ* sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la Ville de Warwick joigne un regroupement de l'*UMQ*, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'*UMQ*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'*UMQ*;

2020-06-153 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Ville de Warwick souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'*UMQ*;

QU'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à *Mallette actuaires inc.*, dans le cadre et aux conditions de la *Solution UMQ*, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur *La Capitale assurance et services financiers inc.* Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

QUE ce conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la *Solution UMQ* en matière d'assurances collectives, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur *La Capitale assurance et services financiers inc.*, suivant l'appel d'offres public n° UMQ 003-2019-2024;

QUE l'adhésion au regroupement — *Solution UMQ* — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

QUE la Ville de Warwick mandate l'*UMQ* pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Warwick s'engage à payer à l'*UMQ*, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Warwick durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant *Mallette actuaires inc.*;

QUE la Ville de Warwick s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Ville de Warwick se joint.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

**VILLE DE VICTORIANVILLE/AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE POUR LE PARC INFORMATIQUE :**

2020-06-154 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer l'entente relativement à la gestion du parc informatique avec la Ville de Victoriaville, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**COVID-19/RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE :**

2020-06-155 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la réouverture de l'hôtel de ville sur rendez-vous, et ce, lorsque les travaux de réaménagement de la réception et des bureaux du service de l'urbanisme seront complètement terminés, tout en respectant les règles sanitaires et de distanciation.

Adoptée.

**CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DU CONTENEUR À DÉCHETS ET À RECYCLAGE :**

CONSIDÉRANT QUE la gestion du recyclage occasionne beaucoup de frais pour le *Centre d'entraide Contact de Warwick* étant donné l'augmentation du volume des matières textiles qui ne cesse de croître d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE depuis toujours, le *Centre d'entraide Contact* pallie à cette problématique en déboursant lui-même pour envoyer les surplus vers les sites autorisés et les frais liés à cette gestion sont récurrents et en progression et ceux-ci devront être considérés comme des frais permanents et courants dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 26 mai 2020, le *Centre d'entraide Contact* demande à la Ville de Warwick de bien vouloir les épauler en absorbant les frais de location d'un conteneur au montant de 380 \$ par mois pour la gestion des déchets et du recyclage;

2020-06-156 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 1 140 \$ au *Centre d'entraide Contact de Warwick* afin de couvrir trois (3) mois des coûts de location d'un conteneur à déchets et de recyclage;

QU'après trois (3) mois, le service de location d'un conteneur devra être réévalué selon les besoins et le volume des matières textiles.

Adoptée.

**PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/MODIFICATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) :**

2020-06-157 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :



**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

**PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/MODIFICATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) : (SUITE)**

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>Responsable substitut de la mission Communication</b>	<b>Responsable substitut de la mission Transport et Services techniques</b>
Katia Houle en remplacement de Patricia Normand	Sylvain Hould en remplacement de Véronique Sauvageau

Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE :**

**MAISON DES JEUNES DE WARWICK/RALLYE DES VENTES DE GARAGES :**

2020-06-158 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la *Maison des Jeunes La Destination 12-17 de Warwick* soit autorisée à organiser la quinzième édition du rallye des ventes de garage le samedi 17 octobre et le dimanche 18 octobre 2020 sur le territoire de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL/ACCEPTATION DES RETOURS SANS FRAIS, NI AMENDES :**

CONSIDÉRANT QUE les usagers de la bibliothèque municipale n'ont pas eu la possibilité de retourner leurs documents depuis sa fermeture le 14 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite favoriser le retour des documents de même que l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le *Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19* recommande qu'aucune inscription de frais de retard ne soit effectuée aux dossiers des usagers;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement déconseillé de manipuler de l'argent dû à la durée de vie de quatre heures de la COVID-19 sur la monnaie;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'applique uniquement aux frais de retard contractés à partir de la fermeture de la bibliothèque le 14 mars 2020;

2020-06-159 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise temporairement l'amnistie des frais de retard pour tous les abonnés de la bibliothèque municipale, et ce, aussi longtemps que durera la première phase de réouverture des bibliothèques publiques du Québec.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

**CENTRE MULTI-SPORTS DE WARWICK/DÉCISION POUR LES TERRAINS DE JEUX DE LA SAISON ESTIVALE 2020 :**

2020-06-160 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate le *Centre Multi-Sports de Warwick* pour effectuer la gestion des terrains de jeux au montant maximal de 66 300 \$ plus les frais de location de chapiteau, le tout selon les ratios de l'Association des camps du Québec (ACQ) pour le nombre maximum d'enfants de la saison estivale 2020;

QU'advenant le cas où les parents auraient besoin du service de garde et que le *Centre Multi-Sports* le mettait en place, les frais demandés aux parents ne devront pas excéder 125 \$ par enfant;

QUE ce conseil en autorise le paiement et l'appropriation d'un montant estimatif de 35 000 \$ à même le budget prévu pour le Festival hommes forts.

Adoptée.

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

**MONSIEUR JOËL LEMAY/DEMANDE POUR LA CULTURE D'UNE PARTIE DU CHAMP AU COIN RANG 2 ET ROUTE SAINT-ALBERT :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Lemay de Warwick demande que la clôture installée sur le terrain du 6, 2<sup>e</sup> rang soit enlevée afin qu'il puisse cultiver le champ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne procédera pas au déplacement de l'intersection du 2<sup>e</sup> rang à court et à moyen terme;

2020-06-161 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le service des travaux publics à enlever la clôture longeant le 6, 2<sup>e</sup> rang;

QUE la Ville autorise la culture sur cette partie de terrain et aucune activité commerciale n'y sera permise;

QU'advenant de nouvelles directives ou orientations gouvernementales relativement à la vulnérabilité de l'eau potable, la Ville pourra mettre fin à l'utilisation de cette partie de terrain.

Adoptée.

**AUTORISATION/TRAVAUX RANG DES ÉRABLES (1 KM) :**

2020-06-162 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer les travaux de réfection du rang des Érables sur une distance estimée à 1 km, et en accepte le paiement au montant de 50 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'estimation présentée lors de la séance de travail du 25 mai 2020;

QUE le financement des travaux sera effectué à même le fonds d'administration général.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**AUTORISATION/ACHAT DE LUMINAIRES AU LED :**

2020-06-163 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel soit autorisé à acheter quarante (40) oeils magiques et nouvelles têtes de lumières de rues LED « Miniview 54W 3000K » chez *J.C. Électrique de Warwick* et en autorise le paiement au montant de 9 200 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise *J.C. Électrique de Warwick* à installer les lumières de rues et en accepte le paiement au montant estimatif de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**TRAVAUX RANG DES BUTTES/SOUMISSION RÉVISÉE :**

2020-06-164 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture d'*Excavation L.J.L. inc.* de Saint-Christophe-d'Arthabaska au montant de 14 999,86 \$ plus les taxes applicables relativement aux travaux d'installation des conduites d'eau potable et pluvial sur le rang des Buttes.

Adoptée.

**SERVICE INCENDIE :**

**AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE AUTOPOMPE :**

2020-06-165 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appel d'offres public sur le babillard électronique *SÉAO* et dans le journal *La Nouvelle Union* pour l'achat d'une nouvelle autopompe au service incendie.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE :**

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/LA GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE :**

2020-06-166 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer à La Grande Webdiffusion gestion municipale les 16, 17 et 18 juin 2020 en remplacement du congrès annuel;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à l'*Association des directeurs municipaux du Québec* au montant de 375 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE : (SUITE)**

**CÉGEP DE CHICOUTIMI/RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À FORMATRICE.CA :**

2020-06-167 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'abonnement des vidéoformations *Formatrice.ca* au *Cégep de Chicoutimi* au montant de 465 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2020 et les années subséquentes.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2020-06-168 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 11 mai au 5 juin 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :**

2020-06-169 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 301-2020 modifiant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX :**

2020-06-170 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 302-2020 concernant les animaux.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2019 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2020 :**

2020-06-171 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 295-2019 fixant la tarification pour l'exercice 2020.

---

Amélie Hinse

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :**

Nous avons reçu trois (3) questions de madame Audrey B. Roy par courriel du 5 juin 2020, soit les suivantes :

1. Allez-vous ouvrir tous les parcs/modules de jeux à Warwick??? Vous avez mentionné que vous n'étiez pas en mesure de le faire à cause des conditions sanitaires... pourtant les autres municipalités sont capables d'offrir ce service???

*Selon les directives de la Santé publique, les parcs et modules de jeux seront ouverts prochainement.*

2. À quel moment ferez-vous la traverse piétonnière entre la rue du Verger et le parc Étoiles d'Or???

*Ce sujet sera discuté à la séance de travail prévue le 29 juin 2020.*

3. Est-ce que l'asphaltage de la rue du Verger (nouvelle partie) est prévu cet été? Sinon quand?

*Dès que la construction des résidences sera effectuée à 50 %, la nouvelle partie de la rue du Verger sera asphaltée.*

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2020-06-172 À vingt heures vingt-quatre minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Diego Scalzo, maire  
Président